



Traité Maasserot

Michna 4 - Chapitre 2

פְּרוֹת שֶׁתִּרְמַן עַד שְׁלֹא נִגְמְרָה מְלֹאכֶתָן,
רַבִּי אֶלְיָעֶזֶר אוֹסֵר מְלֹאכֹל מֵהֶם עַרְאִי.
וְהַכֹּמִים מִתִּירִין, חוּץ מִכֹּלְכֹלֵת תְּאֵנִים.
כֹּלְכֹלֵת תְּאֵנִים שֶׁתִּרְמָה,
רַבִּי שִׁמְעוֹן מִתִּיר, וְהַכֹּמִים אוֹסְרִין:

Des fruits sur lesquels on a fait un prélèvement anticipé, Rabbi Eli'ézer interdit d'en manger provisoirement ; les Sages permettent, sauf pour le panier de figues. Un panier de figues sur lequel on a fait un prélèvement anticipé : Rabbi Chim'on permet et les Sages interdisent.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions